



Procès-verbal

Assemblée générale SIGA/FSIA

Lieu	Palexpo Genève
Date/heure	Vendredi, 29 octobre 2021, 10h30 – 12h08
Participants	Michèle Giroud, Présidente Maria Castaño, membre du comité Samuel Faust, membre du comité Andreas Mathies, membre du comité Florian Strunck, membre du comité Björn Werner, vice-présidente (excusé) Ismaël Schneider, membre du comité (excusé) Remo FÜRer, secrétaire général adj., procès-verbal Membres : selon la liste des présences (24 votants)

Michèle Giroud ouvre l'assemblée générale à 10h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

1. Élection des scrutateurs

Michael John et Benjamin Albiez acceptent d'exercer la fonction de scrutateur.

L'assemblée générale élit Michael John et Benjamin Albiez à l'unanimité comme scrutateurs.

2. Approbation de l'ordre du jour

Michèle Giroud ouvre les débats concernant l'ordre du jour.

L'assemblée générale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020

Le procès-verbal 2020 a été publié dans les documents joints à l'invitation.

Le procès-verbal est approuvé avec une abstention et des remerciements sont adressés à son auteur Remo Fürer.

4. Approbation des rapports annuels 1.7.2020 – 30.06.2021

Les rapports annuels 1.7. 2020 – 30.06.2021 ont été publiés dans les documents joints à l'invitation. Maria Castaño (SIGA-FSIA editorial board), Florian Strunck (SIGA-FSIA event), Claude Laville (SIGA-FSIA education), Samuel Faust (SIGA-FSIA prehospital care), Mattia Civilla (GIAL), Andreas Mathies (SIGA-FSIA management) et Luzia Vetter (SIGA-FSIA practice) présentent les rapports respectifs de leur commission aux membres présents.

Les rapports annuels sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des comptes annuels 2020

Remo Fürer explique le bilan et le compte de résultats.

Pour l'année 2020, le bilan présente un résultat positif de Fr. 2'623.06. Ce résultat positif, malgré une année incertaine sur le plan financier, est le fruit de différents efforts. Pour commencer, le congrès a dû être reporté puis s'est finalement déroulé sous forme digitale. Grâce au grand nombre de participant(e)s, au soutien généreux des sponsors et de l'industrie ainsi qu'à notre mode de travail agile, nous avons pu contrôler les finances de la SIGA-FSIA. De plus, certains membres du comité et des commissions ont renoncé à leurs indemnités et les frais de déplacement n'ont pas été facturés en raison des restrictions. Une grande partie de ce résultat est également due à la collecte de fonds par financement participatif à laquelle des personnes privées, des membres et des partenaires industriels ont généreusement participé et nous ont ainsi apporté leur soutien. Les provisions du GIAL ont été utilisées. Des provisions de Fr. 12'000.- ont pu être constituées pour chacun des projets de politique professionnelle et de communication ainsi que de Fr 5'000.- pour le site internet. Ces dernières seront utilisées pour réaliser de futurs projets pour les membres. Les membres n'ont pas de questions relatives aux comptes annuels 2020.

Les comptes annuels 2020 sont approuvés à l'unanimité.

6. Décharge au comité

Remo Fürer recommande aux membres de donner décharge au comité.

Les membres donnent décharge au comité à l'unanimité et avec des applaudissements.

7. Motions

7.1 Motions des membres

Aucune motion n'a été soumise par des membres dans les délais fixés dans les statuts.

7.2 Motions du comité

Le comité soumet une motion pour approbation aux membres.

Motion relative à l'élection des membres associés à la présidence des commissions

La motion est que le comité décide si un membre associé peut être élu à la présidence d'une commission de la SIGA-FSIA. Par conséquent, l'article 10 al. 2 des statuts de la SIGA-FSIA devrait être modifié en ajoutant la phrase marquée en rouge :

Art. 10 Membres associés

¹ *Les membres associés sont des personnes physiques travaillant dans le domaine péri-opératoire ou qui disposent d'un diplôme en soins d'anesthésie non reconnu sur le plan fédéral.*

² *Les membres associés ont le droit de vote et d'éligibilité pour les affaires qui ne concernent pas directement l'ASI mais ne peuvent pas faire partie du comité. **L'élection d'un membre associé en tant que présidente ou président d'une commission requête l'approbation du comité.***

Roland Vonmoos prend la parole et demande si c'est un besoin urgent qui a motivé cette motion. Michèle Giroud informe que des membres associés travaillent déjà dans les commissions et que le comité a traité la question de la nomination d'un président ou d'une présidente de commission dans le cadre de la nouvelle procédure d'admission.

Andreas Mathies présente ensuite la procédure d'admission des membres des commissions élaborée par le comité. L'objectif est de disposer d'un processus d'admission des membres uniforme et allégé qui tienne compte des particularités et des exigences de chaque commission. La proposition présentée doit permettre au comité de répondre aux besoins des commissions concernées le cas échéant.

Roland Vonmoos exprime des doutes à ce sujet ce à quoi Andreas Mathis répond que le fait de rendre cela possible est tout à fait défendable dans certaines commissions. Luzia Vetter ajoute qu'un membre associé travaille au sein de la commission SIGA-FSIA practice ; il représente un grand hôpital et possède en outre un Master in Science Nursing, ce qui n'est pas encore très répandu en Suisse. De son point de vue, de tels spécialistes devraient pouvoir être impliqués dans le travail de l'association.

Katharina Bosshart prend la parole car c'est la commission SIGA-FSIA practice qui a créé un processus d'admission propre à cette commission et qui est à l'origine de cette motion. Pour elle, le temps consacré à l'activité de membre d'une commission doit être pris en compte. Ce temps est de moins en moins souvent pris en charge par l'employeur et doit donc être pris sur le temps libre. C'est la raison pour laquelle elle est en faveur d'une procédure d'admission qui ne soit pas trop rapide et permette ainsi aux personnes intéressées de prendre le temps de réfléchir à leur futur rôle. Andreas Mathies ajoute que la nouvelle procédure d'admission ne devrait pas sous-entendre de décisions hâtives et pense que toute personne souhaitant s'impliquer dans l'association doit être consciente du temps nécessaire à consacrer à cette activité dès le début du processus. La procédure d'admission ne doit pas durer trop longtemps, car les commissions doivent pouvoir être en mesure de prendre des décisions.

Roland Vonmoos souligne que cette motion concerne la présidence de la commission ce qui, pour la plupart des commissions signifie également un siège au comité. Il exprime son inquiétude car à son avis la personne qui occupe la présidence peut influencer l'orientation

future de la SIGA-FSIA et il pourrait en résulter des développements qui s'écarteraient de la compréhension actuelle des soins d'anesthésie. Nicole Krestan prend la parole. Elle comprend les préoccupations déjà exprimées mais souhaite souligner que la SIGA-FSIA doit également rester agile et réactive face aux défis futurs tels que la pénurie de personnel qualifié. Elle estime qu'une majorité de membres des commissions devraient être titulaires d'un diplôme en soins d'anesthésie reconnu en Suisse mais se demande s'il sera possible à l'avenir de trouver suffisamment de membres actifs engagés pour occuper des postes importants au sein de l'association. Michèle Giroud ajoute à la déclaration de Roland Vonmoos que dans une grande partie des commissions la présidence et la représentation dans le comité sont pris en charge par des personnes différentes. Selon les statuts, les membres associés n'ont pas la possibilité de siéger au comité.

Roland Vonmoos propose alors que la motion du comité visant à modifier les statuts soit retirée et qu'elle soit réexaminée de manière approfondie par le comité afin de pouvoir être proposée ultérieurement au vote en toute connaissance de cause.

La proposition de Roland Vonmoos est acceptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Michèle Giroud remercie l'assemblée générale pour ses précieuses remarques et en tiendra compte lors des prochaines discussions à ce sujet avec le comité.

8. Démissions / élections

8.1 Démissions du comité

Björn Werner (SIGA-FSIA practice, vice-président) et Ismaël Schneider (GIAL) démissionnent du comité. L'assemblée leur fait ses adieux en leur absence et les applaudit chaleureusement.

8.2 Réélections du comité

Les membres suivants se représentent à l'élection pour deux ans :

Michèle Giroud (présidente)
Florian Strunck (SIGA-FSIA event)
Samuel Faust (SIGA-FSIA prehospital care)

Michèle Giroud est confirmée à l'unanimité comme présidente.
Florian Strunck est confirmé à l'unanimité comme membre du comité
Samuel Faust est confirmé à l'unanimité comme membre du comité

La présidente réélue et les membres du comité réélus sont chaleureusement applaudis.

Les mandats des membres Maria Castaño (SIGA-FSIA editorial board) et Paloma Nardella (SIGA-FSIA education) sont en cours.

8.3 Nouvelles élections du comité

Le membre du comité Andreas Mathies (SIGA-FSIA management) est proposé pour l'élection au poste de vice-président de la SIGA-FSIA.

Andreas Mathies est confirmé à l'unanimité comme vice-président de la SIGA-FSIA et est applaudi chaleureusement.

Luzia Vetter est proposée comme nouvelle membre du comité en tant que représentante de la commission SIGA-FSIA practice. Elle se présente brièvement aux membres présents.

Luzia Vetter est élue à l'unanimité comme membre du comité de la SIGA-FSIA et est chaleureusement applaudie.

Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver un représentant pour la GIAL (Groupe régional des Infirmiers-Anesthésistes Latins). Le comité est en contact avec la GIAL.

8.4 Élection délégués ASI

Les représentant(e)s suivant(e)s sont élus à l'unanimité comme délégués ASI :

Erika Klauser

Roland Vonmoos

Rahel Schmid

Benjamin Albiez

Michèle Giroud (1^{er} remplacement)

8.5 Élection de l'organe de révision

Comme l'année dernière, le comité propose de désigner la fiduciaire BDO Treuhand AG à Sursee comme organe de révision pour les comptes 2021.

L'assemblée réélit la BDO Treuhand AG à l'unanimité comme organe de révision.

9. Définition de la politique associative fondamentale (stratégie)

Michèle Giroud présente les points saillants de la stratégie du comité. Elle fait part du souhait de lancer une obligation de formation pour les infirmier(ère)s en soins d'anesthésie. Pour ce faire, il faut encore effectuer un travail préparatoire et créer une offre de formation continue supplémentaire afin de permettre à tous les professionnels d'y avoir accès. Roland Vonmoos prend la parole. Il salue l'impulsion donnée à une offre de formation continue supplémentaire et souligne que si l'initiative pour des soins infirmiers forts est acceptée la mise en œuvre des exigences fixées devra être élaborée en collaboration avec les autres associations professionnelles et que la SIGA-FSIA pourra y être rattachée. Michèle Giroud le remercie pour son intervention et fait part des améliorations prévues pour la plateforme e-log par le groupe de travail CPD. Benjamin Albiez demande si des efforts sont menés pour que les grands hôpitaux puissent offrir la possibilité d'accéder à la version complète d'e-log à leurs collaborateurs. Il aimerait que cette plateforme soit plus utilisée mais tous les collaborateurs ne sont pas forcément membres de l'association. Michèle Giroud informe que de telles demandes ont déjà été adressées à l'ASI mais que cela aurait des répercussions financières pour les hôpitaux. Andreas Mathies ajoute que les avantages de la documentation de la plateforme doivent rester une prestation offerte aux membres. L'accès à la version complète

de la plateforme e-log doit avoir des conséquences financières qui, si elles ne sont pas soutenues financièrement par les membres, devraient l'être par les employeurs.

En outre, une révision partielle formelle des plans d'études cadre EPS ES AIU (soins d'anesthésie, soins intensifs et soins d'urgence) aura lieu d'ici la fin 2022 sous l'égide de l'OrTra et de l'ASCFS et sera nouvellement approuvée par le SEFRI. Divers expert(e)s ont été recruté(e)s à cet effet parmi lesquels Michèle Giroud et Mattia Civilla en tant que représentants de la SIGA-FSIA. Parmi les autres projets, la reconnaissance des compétences élargies des standards des ambulancier(ière)s/anesthésie, se heurte à une certaine résistance. Sur ce point, Roland Vonmoos propose de prendre contact avec l'ASMAC. Michèle Giroud le remercie pour cette suggestion et en prend note.

Le groupe de travail réseaux sociaux œuvre au développement de la présence de la SIGA-FSIA dans les médias sociaux et le groupe de travail site internet s'occupe de la relance du site internet de l'association. Les futures générations Y et Z ont de nouvelles attentes par rapport à l'association que la SIGA-FSIA va étudier de manière approfondie. De plus, le rôle de l'APN en Suisse sera également inscrit à l'ordre du jour. Une enquête auprès des membres devrait en outre être organisée en 2022. Michèle Giroud informe sur les thèmes qui ont été discutés avec le comité de la SSAR ainsi que sur les efforts de la SIGA-FSIA et de son propre engagement personnel pour l'initiative sur les soins infirmiers qui sera soumise au vote le 28 novembre 2021.

10. Approbation du budget 2022

Remo Fürer explique le budget. Le congrès d'anesthésie est planifié au KKL de Lucerne ainsi que les cours de perfectionnement qui devraient se dérouler en présentiel, ce qui a été pris en compte dans le budget. D'autres ajustements ont été effectués sur la base de développements financiers antérieurs. Le budget prévoit un résultat de Fr. 2'500.-. Les personnes présentes n'ont aucune question concernant le budget.

L'assemblée approuve le budget 2022 à l'unanimité.

11. Cotisation des membres directs

Le comité demande de ne pas modifier les cotisations des membres directs pour 2022.

Concrètement, cela signifie :

Membre actif, activité professionnelle > 50%	Fr. 185. –
Membre actif, activité professionnelle ≤ 50%	Fr. 105. –
Membre associé, activité professionnelle > 50%	Fr. 185. –
Membre associé, activité professionnelle ≤ 50%	Fr. 105. –
Membre passif (membres actifs/associés sans activité professionnelle)	Fr. 50. –
Étudiants en 1 ^{ère} année de formation	Gratuit
Étudiants en 2 ^{ème} année de formation	Fr. 185. –
Membre d'honneur	Fr. 0. –

L'assemblée approuve les cotisations 2022 pour les membres à l'unanimité.

12. Divers

Michèle Giroud remercie toutes les personnes présentes pour l'excellente collaboration. Elle souhaite plein succès aux nouveaux membres du comité et un congrès intéressant à toutes les personnes présentes. Elle clôt l'assemblée générale à 12h08.

Pour le procès-verbal :



Remo Furer
Secrétariat général